

## Réunion du CHSCT Ministériel de l'Éducation Nationale

29 novembre 2017

### Déclaration liminaire de la Fédération Syndicale Unitaire



Depuis le dernier CHSCT ministériel, l'actualité a souvent porté au premier plan des questions d'hygiène, de santé et de conditions de travail qui ont concerné des agent-es publics.

Dès la rentrée, des préoccupations d'emploi, de conditions de travail, de santé, de logement, de retraite ont été mises sur le devant de la scène à travers les projets du gouvernement, qui mettent par ailleurs à mal les solidarités.

Dans le secteur privé, les ordonnances sur le Code du travail entraînent des reculs importants en termes de droits sociaux des salarié-es et de protection au travail sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail. La fusion des instances représentatives des personnels sonne le glas des CHSCT et de leur expertise en matière d'organisation du travail et de risques sur la santé des travailleurs.

Dans la Fonction publique, le rétablissement du jour de carence, outre qu'il stigmatise les fonctionnaires, est une mesure injuste et inefficace. Le ministre fait porter la responsabilité de la désorganisation des services et de l'accroissement des tâches sur les personnels s'arrêtant pour maladie.

Cette mesure revient à diminuer le salaire des fonctionnaires en arrêt maladie, donc à les punir en considérant qu'ils sont coupables d'être malades ! C'est d'autant plus inadmissible que les études démontrent que la mise en œuvre du jour de carence réduit de manière non significative les arrêts de très courte durée, et augmente ceux de trois semaines à plusieurs mois. Cette mesure est inefficace contre l'absentéisme.

Pour réduire les arrêts maladie, il faut au contraire agir sur les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention quasi inexistante pour une majorité de fonctionnaires et développer des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail. La FSU exige des mesures concrètes dans ce sens, c'est une question d'intérêt général. Elle demande qu'il n'y ait aucun jour de carence, dans le public comme dans le privé.

A plusieurs reprises, la FSU a alerté sur l'état actuel de la médecine de prévention et sur l'incapacité du ministère à avoir une vision réaliste de l'état de santé de ses personnels. Le nombre de médecins de prévention est largement insuffisant et ne garantit pas les droits des agent-es à une véritable médecine du travail et à une démarche de prévention des risques professionnels. La FSU condamne cette situation et demande que, conformément aux textes, l'employeur remplisse ses obligations en termes de santé et de sécurité au travail.

Dans l'Éducation nationale, l'annonce faite du non renouvellement des contrats aidés dans le courant de l'été a eu des effets négatifs tant sur le plan humain que sur l'organisation des services. De nombreux secteurs ont été touchés : ces personnels assuraient des missions de service public. Les bénéficiaires de contrats aidés ont pour la plupart été remerciés du jour au lendemain, dans des conditions indignes. Au-delà de cette gestion peu humaine des ressources, ce sont des missions nécessaires au bon fonctionnement des services qui ont été reportées sur les personnels en poste. Cet

accroissement de la charge de travail détériore les conditions de travail des agent-es. Il est aujourd'hui urgent de s'engager sur des solutions pérennes afin d'éviter les risques psycho-sociaux.

De même, la systématisation du recours à des agents non titulaires sur des besoins souvent permanents génère des conditions de travail dégradées, source de risques psycho-sociaux : temps de formation très insuffisants, voire inexistant, qui ne permettent pas une bonne préparation à la prise de fonction, précarité de l'emploi sans garantie de renouvellement de contrat, salaires insuffisants détériorant les conditions de vie et ne permettant pas aux personnels de pouvoir vivre décemment et donc de prendre leur service dans de bonnes conditions.

La hausse des démissions et des actes suicidaires liés au travail, dans un contexte de perte d'attractivité des métiers de l'Education nationale, sont les signes d'une dégradation des conditions de travail que le ministère ne peut plus prendre à la légère. La prévention des risques professionnels doit être au centre des préoccupations. Cela implique de passer de la réflexion à l'action à chaque niveau, avec les acteurs de la prévention, et qu'aucun frein ne soit mis au bon fonctionnement des CHSCT.

Depuis l'arrivée du nouveau ministre, les réformes et les nouveaux dispositifs s'enchaînent, le plus souvent sans concertation avec la profession et sans moyens spécifiques pour accompagner leur mise en place. Les conséquences sur les conditions de travail des personnels ne sont pas anticipées ni mesurées. Par exemple le dédoublement des CP en REP+, décidé en fin d'année scolaire, a eu pour effet, dans certaines écoles, d'imposer des réaménagements de locaux et d'augmenter les effectifs des autres classes, avec des conséquences sur l'organisation du travail. Concernant la réforme du lycée à venir, une fois encore, il n'est visiblement pas envisagé de prendre en compte l'amélioration des conditions de travail pour être dans une logique d'amélioration et de prévention primaire.

Une réflexion est engagée dans le cadre du CHSCTMEN sur la prévention des risques professionnels et l'accompagnement des personnels accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers et au comportement perturbateur. Pour la FSU, l'objectif de cette réflexion est d'impulser une démarche volontariste sur la prévention des risques liés au travail et de conduire à une amélioration de la qualité de vie au travail des agent-es. Ce travail doit déboucher rapidement sur des avancées pour les personnels.

La mise en œuvre des plans de prévention des risques liés au risque attentat-intrusion est une priorité récurrente de l'administration en réponse aux directives nationales. Si la prise en compte de ce risque est nécessaire, celle-ci ne doit pas avoir pour conséquence de limiter la prévention à ce seul risque.

La charge de travail des assistant-es de prévention s'est considérablement alourdie ces derniers mois, sans que les moyens alloués à l'exercice de la mission de prévention n'aient été abondés. La FSU demande que du temps et des moyens soient réellement dégagés pour permettre à chacun-e d'assurer sa mission. Celle-ci doit être précisée dans une lettre de cadrage. La mission devrait être attribuée sur la base du volontariat.

En Guadeloupe, et en particulier sur les îles du nord (St Barthélemy et St Martin), suite au passage de l'ouragan Irma, les personnels se sont trouvés en très grande difficulté. Le manque d'anticipation en amont, mais également la gestion générale de la crise, a eu des conséquences importantes sur la santé et la sécurité des personnels. Le défaut d'évacuation, le manque d'information claire, une déficience majeure quant à la prise en charge des personnels mais également la gestion peu humaine des personnels... ont été mis en avant par les personnels qui se sont exprimés sur le sujet. La FSU demande que les situations des personnels en difficultés, aussi bien psychologiques que financières, soient traitées le plus rapidement possible afin de pouvoir retrouver un cadre de vie et de travail décent. La FSU demande également qu'un bilan précis soit fait de la gestion de cet événement afin que des

mesures préventives soient prises afin de faire face à ce type d'événement (évacuation éventuelle, meilleure communication, sécurité des agent-es, ...).